

DECLARATION DE DJEDDAH

SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE DES MINISTRES DE LA SANTE

(SESSION DE : LA SANTE AU CŒUR DE TOUTES LES POLITIQUES)

JEDDAH, ARABIE SAOUDITE

**17-19 RABIUL I- 1439 H
(5-7 DECEMBRE 2017)**

**SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
DES MINISTRES DE LA SANTE**

(SESSION DE: LA SANTE AU CŒUR DE TOUTES LES POLITIQUES)

**JEDDAH, ARABIE SAOUDITE
19-17 RABIUL I- 1439 H (5-7 DECEMBRE 2017)**

Nous, représentants des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, participant à la sixième session de la Conférence islamique des ministres de la santé, tenue à Djeddah (Arabie saoudite) du 5 au 7 décembre 2017;

Ayant passé en revue les termes de référence de la stratégie de l'Oummah pertinente à la santé :

Saluons les efforts déployés par les États membres, le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI et la solidarité dont ils font preuve pour mettre en œuvre les dispositions de cette stratégie ;

Reconnaissons le fait que la jouissance des normes de santé les plus élevées possibles constitue l'un des droits fondamentaux de tous, sans distinction de race, de religion, de conviction politique ou de statut économique ou social;

Continuons à croire que le droit à la santé doit être placé au cœur de l'agenda mondial;

Réaffirmons que les politiques qui accordent la priorité à la santé conduisent au développement durable et à une croissance économique de meilleure qualité;

Réaffirmons la centralité de la santé dans le contexte du développement socioéconomique et du bien-être public en général;

Reconnaissons que la bonne santé à tous les âges est un indicateur du développement et l'une de ses exigences primordiales ;

Réaffirmons une nouvelle fois l'importance de transposer l'élan et le succès de la Vision des objectifs du développement durable pour en faire un processus de développement global, inclusif et faisant de la santé le corollaire de toutes les politiques ;

Exprimons notre préoccupation devant la prévalence des maladies non transmissibles, en particulier les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer, les maladies respiratoires chroniques, les facteurs de risque associés et leurs incidences sociales et économiques sur les États Membres ;

Réitérons une fois de plus notre attachement aux objectifs mondiaux énoncés dans la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

Appelons de nouveau les États Membres à œuvrer à la réalisation de l'objectif- dans le cadre des objectifs de développement durable – qui consiste à réduire d'un tiers les décès précoces causés par les maladies non transmissibles, grâce à la prévention et au traitement et en promouvant la santé mentale et le bien-être psychique ;

Apprécions les efforts déployés par les États Membres pour lutter contre les maladies non transmissibles et leur demandons de travailler, dans la mesure du possible, main dans la main, de redoubler d'efforts et de coordonner leurs démarches afin de réduire l'impact social et économique de ces maladies ;

Réaffirmons l'importance de l'universalisation de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et de ses protocoles pertinents à la lutte contre la consommation de tabac dans les États membres;

Réaffirmons l'importance de fournir des opportunités d'accès durable aux médicaments et aux technologies de la santé à travers la mise en place de systèmes de santé flexibles ;

Réitérons notre engagement à continuer à accorder la plus haute priorité à la santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents dans le contexte de nos stratégies nationales, et à œuvrer en faveur des objectifs de développement durable ;

Réaffirmons la nécessité d'intensifier les efforts nationaux et de renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre les maladies transmissibles et les épidémies, en particulier le paludisme, la poliomyélite et la tuberculose ;

Réaffirmons l'importance de la mise en œuvre des réglementations internationales en matière de santé pour permettre aux États membres de se doter des capacités essentielles minimales leur permettant de prévenir et de faire face aux urgences de santé publique ;

Appelons les États Membres à renforcer leur coopération dans les domaines de l'atténuation des situations d'urgence, des risques pour la santé, de la préparation, de l'intervention et du relèvement ;

Comptons sur le rôle crucial de la «*santé au cœur de toutes les politiques*» dans la priorisation de la santé au niveau de l'agenda de développement mondial ;

Notons avec satisfaction que les priorités thématiques du Plan d'Action Stratégique de l'OCI pour la Santé (2014-2023) sont pertinentes par rapport à la Stratégie de Développement Durable 2030, et peuvent intégrer le thème de «*la santé au cœur de toutes les politiques* » ;

Prenons l'engagement de développer une infrastructure de collecte de données de haute qualité pour surveiller et améliorer les résultats tout au long du processus de mise en œuvre de l'agenda de «*la santé au cœur de toutes les politiques* » ;

Comprenons la nécessité de développer des approches multisectorielles pour atteindre les normes de santé les plus élevées souhaitables, en faisant de la «**santé au cœur de toutes les politiques**» le réceptacle approprié pour ces approches;

Soulignons la nécessité d'appliquer les leçons tirées de l'expérience antérieure des objectifs de développement durable afin que l'agenda de la «*santé au cœur de toutes les politiques*» soit mis en œuvre avec succès ;

Soulignons que les systèmes de santé flexibles doivent être basés sur des politiques centrées sur l'être humain, la couverture sanitaire universelle et la mise en œuvre de l'agenda de la «*santé au cœur de les politiques* »;

Reconnaissons l'importance cruciale du soutien à apporter au Secrétariat général de l'OCI en lui affectant les ressources financières et humaines nécessaires pour lutter contre les problèmes de santé auxquels l'Oummah se trouve confrontée;

Remercions les membres du Comité de pilotage de la santé et les coordinateurs nationaux pour leur contribution au développement et à la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique de Santé de l'OCI ;

Décidons de soutenir, de promouvoir et de développer les mécanismes appropriés pour une communication efficace et le partage des expériences et des meilleures pratiques dans la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique de Santé de l'OCI;

Exprimons de nouveau notre soutien à la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique de Santé de l'OCI et des activités complémentaires prévues dans et entre les Etats Membres;

Soulignons l'importance du renforcement des capacités des Etats membres de l'OCI pour la gestion des risques sanitaires liés aux catastrophes et l'atténuation, la préparation, la réponse aux urgences sanitaires aux niveaux local, régional, national et international et le relèvement, par l'adoption et le renforcement des mécanismes appropriés;

Recommandons à nouveau aux États membres d'encourager leurs citoyens qui cherchent des possibilités de traitement à l'étranger à recourir aux services des établissements de santé existants dans d'autres États membres de l'OCI, et ainsi à bénéficier des similitudes entre ces pays dans la culture et la religion ;

Continuerons d'encourager les États Membres et le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique à suivre de près les modèles d'application de la technologie et à élaborer des politiques visant à protéger la santé de l'Oummah contre une utilisation inadéquate de cette technologie ;

Exprimons notre reconnaissance et notre appréciation au Secrétariat Général de l'OCI pour son soutien continu à l'organisation des sessions de la Conférence Islamique des Ministres de la Santé;

Soutenons fermement tous les efforts visant à réaliser des progrès concrets dans la mise en œuvre des résolutions et recommandations de la sixième session de la Conférence islamique des ministres de la santé ;

Demandons au Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique de veiller au renforcement des capacités et des mécanismes de nature à rendre le Plan d'action stratégique de sante de l'OCI (2014-2023) réalisable, mesurable et révisable.
